

RPI LES KORRIGANS D'ORSENNA



DOSSIER D'INSCRIPTION*

RESTAURANT SCOLAIRE
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR
TRANSPORT SCOLAIRE
Année 2026/2027



ELEVE

NOM : Prénom : Sexe : M ☐ F ☐

Né(e) le :/...../..... A

Adresse 1 de résidence de l'enfant :

Adresse 2 de résidence de l'enfant :

Classe fréquentée année scolaire 2026/2027 :

FAMILLE DE L'ENFANT

	Parent 1	Parent 2
NOM		
Prénom		
Adresse complète		
📍 Domicile		
📞 Portable		
💼 Travail		
Adresse mail		
Date de naissance		
Parent payeur (OUI/NON)		
Autorité Parentale *	☐ OUI ☐ NON	☐ OUI ☐ NON
En cas de placement chez un tiers	NOM et Prénom 📍	

***Dossier commun RPI**

AUTRES ADULTES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (et autorisés à venir chercher l'enfant à l'école)

NOM – Prénom : {

NOM – Prénom : {

FRERES ET SOEURS INSCRITS A LA GARDERIE

NOM				
Prénom				
Année de naissance				

Informations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance du personnel de la garderie :

.....
.....

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

GARDERIE

Garderie du MATIN	☐ OUI ☐ NON ☐ OCCASIONNELLEMENT
Arrivée	<u>Cocher le créneau concerné :</u> Lundi : ☐ 7h30 ☐ Entre 7h30 et 8h45 Mardi : ☐ 7h30 ☐ Entre 7h30 et 8h45 Jeudi : ☐ 7h30 ☐ Entre 7h30 et 8h45 Vendredi : ☐ 7h30 ☐ Entre 7h30 et 8h45
Garderie du SOIR	☐ OUI ☐ NON ☐ OCCASIONNELLEMENT
Sortie	☐ Attend que l'on vienne le chercher <u>Cocher le créneau concerné :</u> Lundi : ☐ 16h15 ☐ Entre 16h15 et 16h45 ☐ Entre 16h45 et 17h30 ☐ Entre 17h30 et 18h30 Mardi : ☐ 16h15 ☐ Entre 16h15 et 16h45 ☐ Entre 16h45 et 17h30 ☐ Entre 17h30 et 18h30 Jeudi : ☐ 16h15 ☐ Entre 16h15 et 16h45 ☐ Entre 16h45 et 17h30 ☐ Entre 17h30 et 18h30 Vendr : ☐ 16h15 ☐ Entre 16h15 et 16h45 ☐ Entre 16h45 et 17h30 ☐ Entre 17h30 et 18h30 ☐ Rentre seul(e) àh Lundi Mardi Jeudi Vendredi ☐ Quitte la garderie pour se rendre à une activité : Jour..... Heure.....

GARDERIE PLOUËC-DU-TRIEUX UNIQUEMENT :

L'accueil d'un enfant est soumis à une inscription obligatoire via la plateforme de réservation 3D Ouest, même si sa présence s'avère occasionnelle. L'autorisé parentale ou dûment déléguée devra obligatoirement et préalablement à toute prise en charge :

- Inscrire son (ses) enfant(s) auprès de la mairie de Plouëc-du-Trieux pour recevoir son identifiant
- Accepter le règlement intérieur

TARIFS DE LA GARDERIE

Quotient Familial*	Matin (sans gouter)		Soir (avec gouter)	
	L'heure	La ½ heure	L'heure	La ½ heure
$QF \leq 512$	0.50 €	0.25 €	0.80 €	0.40 €
$512 < QF \leq 1138$	1.00 €	0.50 €	1.50 €	0.75 €
$QF > 1138$	1.50 €	0.75 €	2.15 €	1.10 €

N.B. : Toute ½ heure commencée sera facturée

A PONTRIEUX, la garderie est gratuite de 16h15 à 16h45 pour les familles dont la fratrie est répartie sur les deux écoles du RPI.

A PLOUËC-DU-TRIEUX, la garderie est gratuite de 8h30 à 8h50 pour les familles dont la fratrie est répartie sur les deux écoles du RPI.

La facturation est faite à chaque période de vacances scolaires en fonction du temps de présence de l'enfant.

RESTAURANT SCOLAIRE :

RAPPEL : l'inscription de l'enfant est faite pour toute l'année scolaire

Quotient Familial*	Prix du repas
$QF \leq 512$	1 €
$512 < QF \leq 1138$	2 €
$QF > 1138$	2.80 €

☐ Mon enfant déjeunera à la cantine municipale (cocher les jours) : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

☐ Mon enfant ne déjeunera pas à la cantine municipale

* Les familles concernées par les tarifs liés au quotient familial doivent présenter en Mairie le justificatif de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la MSA mentionnant ce quotient. Sans cette information la Mairie appliquera le tarif égal au $QF > 1138$. Le tarif de la famille est défini pour toute l'année scolaire selon le quotient familial au 1^{er} juillet de l'année N.

La facturation de la cantine est faite mensuellement en fonction de la présence de l'enfant.

Les tarifs sont fixés annuellement par les Conseils Municipaux.

NAVETTE SCOLAIRE GRATUITE DU R.P.I.

☐ Mon enfant prendra la navette scolaire (cocher les jours): ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

☐ Mon enfant ne prendra pas la navette scolaire

Pour les familles domiciliées hors RPI PONTRIEUX – PLOUËC-DU-TRIEUX ayant des enfants inscrits sur les deux sites :
Lieu de dépôt et de reprise des enfants : (1 seul choix possible pour toute l'année scolaire)

☐ Pontrieux

☐ Plouëc-du-Trieux

Les mairies se chargent de l'inscription obligatoire au transport scolaire de Guingamp-Paimpol Agglomération de votre enfant pour l'utilisation de la navette.

PHOTOGRAPHIE A USAGE PEDAGOGIQUE

Ces photos ne seront diffusées qu'auprès des enfants et des parents d'élèves de l'école, exceptées quelques photos de groupe non nominatives, dans des productions des activités périscolaires. Aucune diffusion ne sera faite sur internet. Aucune présentation ne sera faite par le personnel en dehors du cadre du temps périscolaire.

☐ **J'AUTORISE** le personnel à procéder à des prises de vues de mon enfant

☐ **JE N'AUTORISE PAS** le personnel à procéder à des prises de vues de mon enfant

Vous pouvez retirer votre consentement à la prise de vue et à la diffusion des images à tout moment en contactant les mairies aux coordonnées suivantes :

Mairie de PONTRIEUX : Place de la Liberté – 22260 PONTRIEUX ou par mail à accueil@pontrieux.bzh

Mairie de PLOUËC-DU-TRIEUX : 3 Rue de la Mairie – 22260 PLOUËC-DU-TRIEUX ou par mail à mairie.de.plouec.du.trieux@orange.fr

Le délégué à la protection des données de la commune est joignable à l'adresse suivante : cil@cdg22.fr

Je m'engage à signaler tout changement, en cours d'année, modifiant les indications mentionnées sur cette fiche, et déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs des services de la cantine, de la garderie et du transport entre les deux écoles.

Date :

Signature du parent 1,

Signature du parent 2,